

Abonnement 'Pratique Musicale'

C'est quoi ?

Vous rêvez de jouer de la musique régulièrement ? Vous ne pouvez plus le faire chez vous à cause des enfants ou des voisins, vous n'avez plus la place la batterie ou le piano à queue au milieu du salon Mais vous rêvez d'un lieu qui permette cette pratique en bas de chez vous ? Ça tombe bien... le chantier de la Salle de Musique de l'Auberge vient de se terminer et le lieu a été conçu pour ça !

A la demande de plusieurs coopérateurs, l'Auberge propose une série limitée de 20 abonnements 'Pratique musicale' à 45 CHF/mois destinée aux membres Auberge et en priorité aux habitants A11&A12.

Vous pouvez venir tous les jours ! Réservez votre plage horaire en ligne (au plus tôt 48h à l'avance), prenez la clé au bar et rendez la salle comme vous l'avez trouvée...

En contrepartie, donnez un coup de main 1x par mois à la logistique des événements culturels de l'Auberge : accueil des artistes, installation de salle, entrées, rangement, gestion du bruit de voisinage, etc.

Ca marche comment ?

- Réservation pratique musicale
- Forfait 45 CHF/mois (paiement trimestriel)
- Par plage de 3h max./ jour
- Selon disponibilité de la salle sur le site Auberge : réservation au plus tôt 48h à l'avance
- 20 abonnements au total mis à disposition pour les Membres Auberge, priorité aux habitants A11&A12
- Clé à prendre au bar
- Installation et nettoyage géré par chacun
- Mise à disposition des instruments sous la responsabilité du coopérateur
- Stockage d'instruments personnels à convenir selon disponibilité d'espace
- Répétition de groupe en présence du titulaire de l'abonnement uniquement
- En cas de surcharge un quota d'heures pourra être introduit
- Conditions générales d'utilisation ci-joint

Je m'inscris !

Prénom :

Nom :

Membre Auberge : oui / non

Habitant A11&A12 : oui / non

Usage piano/batterie: oui / non

Fréquence d'utilisation hebdomadaire envisagée :

Paiement trimestriel : 135 CHF TTC

Suggestion / demande :

Conditions générales d'utilisation (provisoire)

Note : ce document provisoire (état janvier 2021) doit faire l'objet d'une révision par le groupe de travail culture. Une évaluation en fonction de l'usage sera réalisée après 3 mois pour les adapter.

- La salle culturelle et son équipement est placé sous la responsabilité du coopérateur pendant la période d'utilisation. Le coopérateur certifie être en possession d'une assurance RC. Il signalera les dommages éventuels constatés sur les locaux ou le matériel à l'accueil. Les éventuelles autres personnes présentes sont sous la responsabilité du coopérateur. Les usages des lumières, rangements des instruments, etc. seront expliqués à la première utilisation. Les consignes doivent être suivies.
- L'accès à la salle est possible pendant les heures d'ouverture de l'Auberge, les clés sont à chercher et restituer à l'accueil. En cas de perte des clés, les frais de remplacement et reprogrammation seront facturés (100 CHF). Disponibilité en dehors des heures d'ouvertures à convenir le Responsable culturel ou l'Aubergiste.
- La réservation est réalisée en ligne, par plage horaires de 3h max. par jour et incluent l'installation et le rangement de la salle par le coopérateur.
- Les réservations ne peuvent être réalisées plus de 48h à l'avance. La disponibilité des locaux dépend des autres événements et réservations de la salle.
- Les locaux doivent être rendus dans l'état initial. Consommation au bar uniquement.
- Le forfait à 45 CHF TTC / mois est payable à la caisse. Le paiement est dû par trimestre (135.-). Il est reconduit automatiquement. Désistement à annoncer avant la période suivante.
- L'abonnement est individuel et non transmissible.
- Les répétitions de groupe sont possibles uniquement en présence du titulaire de l'abonnement qui est responsable des clés.
- Le statut de membre Auberge doit être effectif au moment de la conclusion de l'abonnement. Les cotisations et parts sociales usuelles sont dues selon décision AG (part sociale unique : 50 CHF, cotisation annuelle : 50 CHF).
- Participation bénévole 1x par mois à la logistique des événements culturels requise : installation salle, accueils artistes, gestion entrées, gestion coopérateurs, rangement salle, gestion bruit de voisinage, etc.
- En cas de non-respect des conditions d'usage et après discussion avec le coopérateur concerné, une résiliation de l'abonnement peut être décidé par le responsable culturel de l'Auberge.
- Le coût mensuel est une participation aux charges du loyer, à l'entretien des locaux (hors nettoyage par les coopérateurs), charges d'électricité et frais généraux, frais d'accordage des instruments, amortissement des installations, gestion des clés et du système de réservation par l'équipe de l'Auberge, gestion des cotisation et adhésion, etc.